

il est sorti de ses gonds il y a dix jours lorsque la Chambre était saisie de cette même question.

Le très hon. M. St-Laurent: Il arrive que l'honorable député de Vancouver-Quadra agisse de manière à faire sortir de ses gonds à peu près n'importe qui, si on le prenait au sérieux.

Des voix: Très bien!

M. Drew: Encore la claque à l'œuvre!

M. Green: Avant la fin du débat, je m'attends que le premier ministre me provoque de nouveau en duel, comme il l'a fait l'autre jour.

Le très hon. M. St-Laurent: L'honorable député est aussi sérieux que de coutume. Il sait que de tels propos sont complètement grotesques.

M. Green: Mais justement. La question intéresse au plus haut point les habitants de la Colombie-Britannique et il est regrettable que le premier ministre continue d'éluider ses responsabilités à l'égard de la question à l'étude.

Le très hon. M. St-Laurent: J'ai déjà dit à l'honorable député que je ne reculerai devant aucune proposition qu'il pourra faire, sauf s'il formule cette ridicule proposition de duel, mais je suis prêt à le rencontrer n'importe quand dans toute autre forme de joute.

M. Green: Peut-être qu'un jour nous pourrions prévoir cette rencontre. Je le répète, que le premier ministre prenne ou non la chose au sérieux, l'activité de l'adjoint parlementaire était telle que le premier ministre devrait exiger sa démission. Il n'y a pas de raison pour que, au Parlement, l'opposition doive être en butte aux vexations dont elle a été la victime au sein du comité des chemins de fer, canaux et télégraphes. Autre exemple de l'esprit qui anime aujourd'hui le Gouvernement, d'après qui le Canada est devenu État à parti unique.

M. le président suppléant: A l'ordre. Je prie l'honorable député de s'en tenir à l'article 1 du projet de loi.

M. Pouliot: Vous témoignez du contraire.

M. Green: Un mot d'un autre député. S'il n'était pas membre du comité, l'honorable député de Vancouver-Centre n'a pas moins manifesté une grande activité lors de ses séances. Il me semble que sa position est quelque peu suspecte. Il y a un an il figurait au projet de loi à titre de requérant pour la constitution en corporation de l'*Alberta Natural Gas Company*. Il a été, avec l'adjoint parlementaire, un des deux députés qui

[M. Green.]

ont voulu contraindre le comité à adopter le bill. Je ne vois pas, pour ma part, comment on peut concilier son intervention en cette affaire avec ses responsabilités en tant que député de Vancouver-Centre. Enfin, cela le regarde. Les sentiments dans sa circonscription sont tout autres, mais c'est à lui qu'il appartient de se décider sur le parti à prendre. J'ai tenu à signaler la chose à la Chambre, car je doute fort que, compte tenu des circonstances actuelles, ce soit là une attitude qu'il convient à un député de prendre.

N'oublions pas non plus les gestes posés par un membre du Gouvernement,—le très honorable ministre du Commerce,—relativement à cette mesure. Il y a moins d'un mois le ministre a adressé une lettre au conseil municipal de Vancouver relativement à ce pipe-line. Le 27 mars, le conseil, bien qu'il soit composé de libéraux et de conservateurs,—de fait les libéraux y sont plus nombreux que les conservateurs,—a adopté unanimement une résolution conçue dans les termes suivants:

Que le conseil municipal formule au gouvernement fédéral l'avis qu'il est indispensable au progrès industriel de la région de Vancouver que le tracé du pipe-line passe en Colombie-Britannique.

Le ministre du Commerce a répondu aux auteurs de la résolution en leur adressant une lettre dont je cite le paragraphe suivant:

Bien qu'on prétende que l'*Alberta Gas Company*, si elle est constituée en corporation, ait l'intention d'aménager un pipe-line par voie des États-Unis, ce n'est pas le renseignement que m'a fourni cette société.

Mes collègues constateront qu'il ne parle que de l'*Alberta Natural Gas Company*, qui est vraisemblablement sa société favorite depuis le début. Je poursuis ma citation:

J'apprends que la nouvelle société se propose d'établir ce pipe-line entièrement en territoire canadien et de desservir tous les endroits de la région de Vancouver avant de pénétrer aux États-Unis.

Voilà une déclaration étonnante. Si le ministre du Commerce ou le premier ministre nous dit que telle est la ligne de conduite du Gouvernement, il n'y aura plus d'objection à l'adoption de ce bill ou de celui qui tend à constituer en corporation la *Prairie Transmission Lines Limited*.

M. Knowles: Quelle date portait cette lettre?

M. Green: Le 4 avril 1950. Puis, au comité, j'ai eu l'occasion de faire subir un interrogatoire contradictoire à M. Dixon qui, je le répète, doit être le président de cette société et est aussi le président de la société mère, connue sous le nom de *Northwest Natural Gas Company*. Je lui ai posé la question suivante: